

De : Dirk De Block- Conseiller [dirkdeblock.conseiller@ptb.be]

Envoyé : mercredi 1 mars 2017 14:55

Objet : Question écrite: Quels chantiers, projets immobiliers, combien de capacité de logements encore à Molenbeek?

Bonjour,

Pourriez-vous me donner une vue d'ensemble:

- combien de logements ont été construits à Molenbeek depuis 2012? Quel type? (social, conventionné, privé)
- des projets de construction, immobilier dans vous avez connaissance? De combien de logements s'agit-il, et quel type (social, privé etc).
 - Quels projets ne sont pas encore concrétisés, mais existent seulement dans des plans, comme dans le PRDD, où l'on parle de plusieurs projets, pex à Mettewie etc.
 - Quels projets sont lancés réellement (demandes faites, contacts avec communes, construction en route)?
- la capacité potentielle: quantité de logements "constructible" dans les PPAS (qui n'ont pas été construits)

Merci,

Dirk De Block



20, rue du Comte de Flandre
20, Graaf van Vlaanderenstraat
Bruxelles - 1080 - Brussel
Tél: 02/412.37.51
E-mail :
molenbeek@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be
Service/Dienst : SECRETARIAT
Réf/Ref : 8626
Annexes/Bijlagen : /

Monsieur Dirk DE BLOCK
Conseiller communal
Rue Houzeau de Lehaie 20 bte A
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek, le 27 juin 2017.

Objet: vos demandes complémentaires du 20/06/2017 suite à votre question écrite du 01/03/2017 relative aux chantiers, projets immobiliers et à la capacité de logements à Molenbeek.

Monsieur le Conseiller communal,

Le service des permis d'urbanisme ne dispose pas de listing avec le nombre de logements construits sur le territoire de la commune depuis 2012 et par type. L'information disponible dans le rapport annuel est le nombre de dossiers autorisés par an, ainsi que le nombre de logements autorisés. Il faut toutefois noter que d'une part, dans le rapport annuel, nous ne faisons pas de différence entre logement social et privé ; pour avoir cette information, nous devrions reprendre, dossier par dossier, depuis 2012 et faire la distinction social / privé, ce qui représenterait un travail important qui prendrait plusieurs jours. D'autre part, entre un permis délivré, exécuté et un bâtiment habité, il faut parfois compter 3 ou 4 ans, c'est-à-dire que pour un permis délivré en 2010, le chantier peut commencer en 2012 et se terminer en 2016.

Par rapport à votre demande relative aux projets de construction, la question est également trop vague : par exemple, demain, si nous recevons un promoteur pour 200 logements, à ce stade il s'agit d'une simple information, ensuite, nous ne les voyons plus et le permis est finalement introduit dans les 6 mois, mais jamais réalisé... Il existe trop de situations différentes pour également répondre à cette question.

Nous sommes désolés de ne pouvoir vous donner plus d'information.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,

Jacques DE WINNE.

L'Echevin de l'Urbanisme,

Olivier MAHY.